



**Thiers Dore
et Montagne**
L'INTERCO

Communauté de communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
contact@cctdm.fr
04.73.53.24.71
www.cctdm.fr

Membres du Bureau en exercice :

34

Membres du Bureau présents :

18

Membre du Bureau représenté :

0

Membres présents sans voix
délibératives : 0

Total votants : 18

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

AR Prefecture

N° DBC 20231214-04

063-200070712-20231214-DBC20231214_04-DE
Reçu le 22/12/2023
Publié le 22/12/2023

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 14 DECEMBRE 2023 à 13H

Date de la convocation : 06 DECEMBRE 2023

Le Bureau de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 14 décembre 2023 à 13 heures, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS, sous la Présidence de Tony BERNARD.

Membres du Bureau présents : Tony BERNARD, Rachel BOURNIER, Stéphane RODIER, Sophie DELAIGUE, Chantal CHASSANG, Frédéric CHONIER, Pierre ROZE, Philippe CAYRE, Jean-Pierre DUBOST, Bernard LORTON, Ghislaine DUBIEN, Jany BROUSSE, Patrick SAUZEDDE, Georges LOPEZ, Thomas BARNERIAS, Jean-François DELAIRE, Bernard VIGNAUD, Olivier CHAMBON.

Membres du Bureau absents excusés : Hélène BOUDON, Daniel BALISONI, Jean Eric GARRET, Michel COUPERIER, Daniel BERTHUCAT, Sylvain HERMAN, Michel GONIN, Caroline GUELON, Serge FAYET, Serge THEALLIER, Didier CORNET, Martine MUNOZ, Claude GOUILLON-CHENOT, Ludovic COMBE, Philippe BLANCHOZ, Christophe DOS SANTOS.

Secrétaire de séance : Thomas BARNERIAS

LE CONTRAT TERRITORIAL D'ACCUEIL ET D'INTEGRATION (CTAI) – PARTICIPATION TDM

Rapporteur : Jean-Pierre DUBOST, Vice-Président

Le CIAS de Thiers Dore et Montagne a signé un contrat territorial d'accueil et d'intégration (CTAI) en octobre 2022 qui formalise un cadre global et partenarial partagé d'accompagnement spécifique en direction des étrangers primo-arrivants.

Les personnes concernées sont signataires du Contrat d'Intégration Républicaine et les bénéficiaires de la protection temporaire (BPI). L'Etat a décidé de renouveler son soutien financier au CIAS et de signer une nouvelle contractualisation pour 2023-2024.

La participation de l'Etat s'élève à 40 000 € qui s'ajoute au reliquat de 28 354 € pour la mise en œuvre de l'axe 2 du CTAI et une participation de TDM à hauteur de 6 335 €.

Il est proposé le plan de financement des actions suivant :

AR Prefecture

063-200070712-20231214-DBC20231214_04-DE
Reçu le 22/12/2023
Publié le 22/12/2023

	Charges retenues	Participation TDM	Participation ETAT
Axe 1 - Soutenir l'accompagnement global renforcé	14 892 €	3 292 €	11 600 €
Axe 2 - Favoriser l'apprentissage et la maîtrise de la langue	24 573 €	3 043 €	21 530 €
Axe 3 - Améliorer l'accès à la formation professionnelle et l'emploi	6 870 €	0 €	6 870 €
TOTAL des dépenses jusqu'à juin 2024	46 335 €	6 335 €	40 000€

Le Bureau Communautaire :

- **Approuve** le plan de financement présenté,
- **Autorise** le Président à signer la convention de renouvellement du CTAI et tous les documents s'y rapportant.

TOTAL VOTANTS : 18

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 18

Abstentions : 0

Membres du Bureau présents : 18

Pour : 18

Membres présents sans voix délibératives :

Contre : 0

Représentés : 0

Non participation : 0

Pour ampliation certifiée conforme,
Le Président,


Tony BERNARD,
Maire de Châteldon

